

## Modification des statuts de l'Université Reims Champagne-Ardenne

<u>ANCIEN ARTICLE</u>	<u>NOUVEL ARTICLE</u>
<p><b>Article 1<sup>er</sup> :</b></p> <p>L'Université de Reims Champagne-Ardenne constitue un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elle a son siège à Reims.</p> <p>Conformément à l'article L123-3 du code de l'Education, l'Université de Reims Champagne-Ardenne a pour missions :</p> <p>1° La formation initiale et continue tout au long de la vie ;</p> <p>2° La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie, lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations reconnues d'utilité publique et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable ;</p> <p>3° L'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ;</p> <p>4° La diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ;</p> <p>5° La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;</p> <p>6° La coopération internationale</p>	<p><b>Article 1<sup>er</sup> :</b></p> <p>L'Université de Reims Champagne-Ardenne constitue un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elle a son siège à Reims.</p> <p>Conformément à l'article L123-3 du code de l'Education, l'Université de Reims Champagne-Ardenne a pour missions :</p> <p>1° <b>La formation initiale, la formation en apprentissage et la formation continue tout au long de la vie ;</b></p> <p>2° La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie, lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations reconnues d'utilité publique et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable ;</p> <p>3° L'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ;</p> <p>4° La diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ;</p> <p>5° La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;</p> <p>6° La coopération internationale</p>